

Programme de formation : 2025_Déontologie et professionnels de l'immobilier

Crée le 08/01/2025 | Dernière modification le 08/01/2025

Public visé par la formation

Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant les statuts IOBSP et Carte T ou G

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit immobilier

Les Intermédiaires en assurances

Le décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 relatif à la directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA) soumet désormais tous les professionnels de l'assurance à une obligation de formation continue de 15 heures par an.

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- "Déontologie et professionnels de l'immobilier
- 1. Comprendre les principes de déontologie appliqués aux professionnels de l'immobilier
- o Lister les règles de déontologie et les obligations professionnelles des agents immobiliers.
- o Expliquer l'importance de la déontologie dans les relations entre les professionnels de l'immobilier et leurs clients.
- o Illustrer des situations où le respect des règles déontologiques influence le déroulement d'une transaction immobilière.
- 2. Connaître les sanctions applicables en cas de non-respect de la déontologie
- o Identifier les sanctions disciplinaires prévues pour les professionnels ne respectant pas leur



code déontologique.

o Analyser un cas concret d'infraction déontologique et déterminer les sanctions encourues.

Environnement juridique des professionnels de l'immobilier

- 1. Connaître le cadre juridique applicable aux professions immobilières
- o Lister les principales lois régissant les activités des agents immobiliers (loi Hoguet, loi Alur, etc.).
- o Expliquer comment ces lois structurent l'exercice des professions immobilières, notamment en matière de responsabilité et d'obligations vis-à-vis des clients.
- o Appliquer les principales dispositions légales à des exemples de contrats ou de transactions immobilières.
- 2. Analyser les implications juridiques des obligations professionnelles
- o Étudier les conséquences juridiques des manquements aux obligations légales par un professionnel de l'immobilier.
- o Évaluer les risques encourus par un professionnel de l'immobilier en cas de non-respect du cadre juridique en vigueur.

Les pratiques commerciales déloyales

- 1. Connaître les pratiques commerciales déloyales dans le domaine immobilier
- o Définir les différentes pratiques commerciales déloyales (publicité mensongère, pratiques abusives).
- o Expliquer les conséquences de telles pratiques sur les clients et la réputation d'un professionnel de l'immobilier.
- 2. Appliquer la législation relative aux pratiques commerciales déloyales
- o Identifier les infractions aux pratiques commerciales loyales dans des cas concrets et appliquer les mesures correctives prévues par la loi.
- o Évaluer les risques légaux et financiers encourus par un professionnel impliqué dans des pratiques commerciales déloyales."

Contenus de la formation

Cette formation valide : 2 Heures en IMMO, 1H en IOBSP, IAS et CIF Complémentaire

Déontologie et professionnels de l'immobilier Environnement juridique des professionnels de l'immobilier Les pratiques commerciales déloyales

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet

Quizz de contrôle

Bibliothèque de notes et informations

Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcgpformation.fr ou emilie.delmas@lcgpformation.fr).réponse sous 72 heures maxi Assistance technique : 2 solutions :

- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning



- Par mail : emilie.delmas@lcgpformation.fr Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 02 heures Nombre de participants illimité Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante